

médecine perdent de bons sujets, qui se dirigent vers les États-Unis, où les conditions de travail sont meilleures et l'emploi plus stable. J'exhorte donc le ministre à rassurer les responsables des institutions d'enseignement sur ce qu'ils peuvent attendre à longue échéance. S'il est probable que les fonds manqueront, ils feront des projets en conséquence.

Nous allons amorcer un régime d'assurance frais médicaux qui exigera les services de nombreux médecins et de personnel paramédical. Quelles que soient les coupures pratiquées dans les soins médicaux et les activités connexes, la recherche, me semble-t-il, ne devrait pas être touchée. Avec le temps, la bonne recherche amènera une réduction des préposés au soin des malades ou, du moins, compte tenu du niveau des soins qui s'imposeront, il faudra moins de personnel pour y arriver. A mon avis, le changement qu'on propose dans la façon de faire rapport au ministre est sensé.

● (4.10 p.m.)

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, la recherche médicale est un sujet que nous aborderons aujourd'hui en même temps, je l'espère, que celui du Conseil des sciences du Canada. Les deux domaines sont d'une extrême importance pour le pays.

En raison de la situation au Canada, particulièrement dans nos facultés de médecine où les fonds pour la recherche sont insuffisants, il paraît que bon nombre de nos spécialistes et de nos diplômés les plus doués vont s'établir ailleurs, surtout aux États-Unis, où ils peuvent faire de la recherche. Si cela continue, cet exode pourrait bien s'intensifier. Les conséquences en sont lourdes pour la formation fondamentale des médecins dans nos universités. Nos meilleurs professeurs, me dit-on, veulent aussi faire de la recherche. En d'autres termes, ils ne veulent pas végéter dans la branche de la profession qu'ils ont choisie pendant qu'ils forment de nouveaux médecins. En plus des installations nécessaires à l'enseignement, il faudrait mettre à leur disposition des installations de recherche; celles-ci seraient fort rares au Canada.

Des députés ont déjà signalé que le budget consacré à la recherche médicale cette année avait été augmenté de 10 p. 100. Les estimations indiquent qu'il devrait l'être de 30 p. 100 si nous voulons marcher de pair avec l'évolution extraordinaire de la science médicale. Un tel montant n'a pas été promis et bien des chercheurs et spécialistes en médecine s'inquiètent de ne pouvoir entreprendre leurs recherches ici et d'avoir à quitter le Canada pour s'y consacrer.

Compte tenu de ces faits, pourrais-je attirer l'attention de Votre Honneur sur l'alinéa a) du paragraphe (2) de l'article 56 selon lequel le Conseil peut:

... dépenser, aux fins de la présente Partie, tous deniers affectés par le Parlement aux travaux du Conseil ou reçus par le Conseil dans la poursuite de ses activités;

Cet article prévoit donc clairement des affectations à la recherche médicale. La meilleure façon d'aider nos écoles de médecine, c'est de consacrer des fonds à l'outillage de recherche, destiné aux professeurs. Je demande donc au ministre quelles sommes vont être affectées à la recherche médicale aux termes de l'article 56; comment et quand elles vont être versées. Puisque nous cherchons à ériger sur de nouvelles bases le Conseil de recherches médicales, le ministre doit assurer la profession médicale, ses professeurs et ses chercheurs, que le gouvernement fédéral, par le truchement du Conseil de recherches médicales ou de quelque autre organisme, va verser aux professeurs les sommes voulues pour qu'ils puissent entreprendre leurs recherches au sein même des écoles de médecine. Si le ministre peut leur donner une telle certitude, non seulement aurons-nous permis de nouveaux espoirs aux membres de la profession médicale, mais nous aurons aussi rehaussé, dans l'estime des gens, le Conseil lui-même.

**L'hon. M. Munro:** Monsieur le président, je vais essayer de répondre aux questions des députés le plus brièvement possible. Je sous-cris d'emblée aux commentaires des députés au sujet du CRM et du docteur Malcolm Brown. Je pense que ces personnes ont fait un excellent travail et qu'elles méritent des éloges.

Je résiste à la tentation de réfuter certains points soulevés par le député de Simcoe-Nord. Ses remarques semblent porter davantage sur l'assurance frais médicaux que sur le CRM. Je serais tout disposé à débattre la question une autre fois, à la Chambre ou ailleurs. Le député a parlé de la Caisse d'aide à la santé. Nous n'avons jamais caché notre conviction qu'il fallait restreindre les dépenses de cette Caisse. Nous sommes désolés car nous savons que la diminution des dépenses dans ce domaine a provoqué un certain bouleversement. Les réserves de la Caisse devaient servir sur une période de quinze ans. En approuvant certaines demandes de dépenses, on courait le risque de tout épuiser en cinq ans. Mais nous n'avons pas l'intention de faire comme l'a suggéré le député de Winnipeg-Nord-Centre, et d'étendre les dépenses de la Caisse au-delà de la limite de quinze ans. Je